

○ **NEO**

**NOUVEAUX ENTRANTS :
FORMEZ-VOUS !**



NEO est une plateforme pédagogique qui vise à dispenser une formation à la sécurité aux nouveaux entrants des unités, dès leur arrivée au laboratoire et quel que soit leur statut. ○

Instituts
thématiques

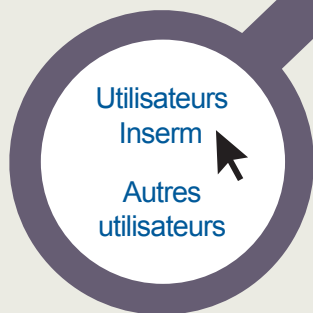


Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale



POUR COMMENCER



Pour accéder à la plateforme, il vous suffit de vous rendre sur : **<https://neo.inserm.fr>**

Si vous possédez une adresse mail Inserm, vous pourrez vous connecter via «Utilisateurs Inserm» avec vos identifiants habituels de messagerie.

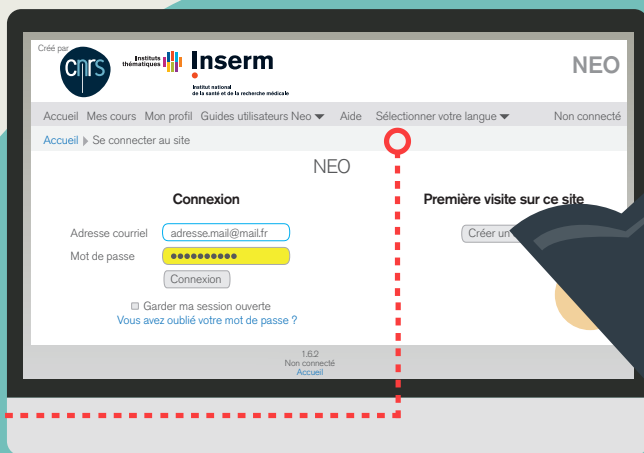
Sinon, vous devrez vous inscrire via «Autres utilisateurs / Première visite sur ce site ?»

Pour plus d'informations, consultez le Guide pour l'entrant que vous pouvez demander à l'assistant de prévention.

N.B : Vérifiez et complétez si nécessaire les informations relatives à votre profil.



Dès lors que votre compte est créé, vous disposez de 2 mois pour suivre vos modules. Cette formation est obligatoire.





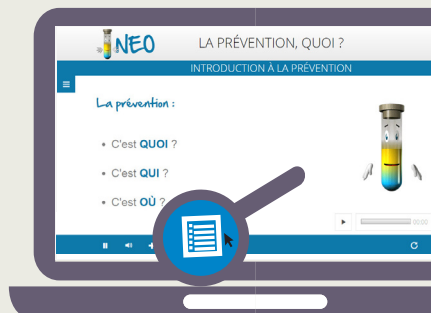
VOTRE PARCOURS DE FORMATION

Composé de modules de formation adaptés à l'unité que vous venez d'intégrer, NEO vous permet de vous former et de tester vos connaissances sur la prévention et les risques chimique, incendie et biologique.

Vous trouverez dans chaque module, des documents et informations spécifiques à votre structure d'accueil.



Vous devez prévoir 20 minutes pour visualiser chaque module de formation. Si vous arrêtez avant la fin du module, vous devrez recommencer du début.



Les tests vous permettent de contrôler les savoirs acquis via les modules. Si vous avez répondu aux questions avec succès, une attestation de formation vous sera délivrée.



QUI SONT LES ACTEURS DE NEO ?

- **L'entrant :**
C'est vous lorsque vous intégrez la structure.
- **L'assistant de prévention :**
C'est votre premier interlocuteur, il administre NEO au niveau local (dénommé ALN). Il définit votre parcours de formation et édite votre attestation de formation. Il tient notamment à votre disposition le Guide pour l'entrant.
- **Le conseiller de prévention :**
Il administre au niveau régional le didacticiel (dénommé ARN). Il crée et gère notamment les comptes des assistants de prévention et active les comptes pour les structures de recherche qui désirent utiliser l'application.

Si vous éprouvez la moindre difficulté pour utiliser cette plateforme, adressez-vous à l'assistant de prévention de votre unité.



FAQ : <https://faq-si.inserm.fr>

Assistance en ligne : support-neo@inserm.fr



Inserm

Département des ressources humaines
Bureau de coordination de la prévention des risques
101 rue de Tolbiac - 75604 Paris cedex13

www.inserm.fr